

|                          |
|--------------------------|
| DEPARTEMENT              |
| <b>NORD</b>              |
| CANTON                   |
| <b>GRAVELINES</b>        |
| COMMUNE                  |
| <b>GRAVELINES</b>        |
| SERVICE                  |
| <b>POLICE MUNICIPALE</b> |

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2026PERM026

Liberté – Egalité – Fraternité

**ARRETE DU MAIRE**

6.1 Police Municipale

**ABROGATION DE L'ARRETE RELATIF AU STATIONNEMENT  
« ZONE DE LIVRAISON n° 29 rue de Dunkerque »**

Nous, Maire de la Ville de GRAVELINES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-1, L 2213-1, L 2213-2, L 2213-3, Titre III du livre 1<sup>er</sup> des premières et deuxième partie,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R 411-25, R 411-26, R 417-8 et R 417-10,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures qui s'imposent pour assurer la sécurité publique ainsi que la conservation du domaine public, compte tenu de sa structure et de fixer à cet égard les règles de stationnement dans la commune.

Considérant qu'il n'est plus nécessaire de réserver un emplacement de stationnement pour les livraisons au n° 29 rue de Dunkerque.

**ARRETONS**

**ARTICLE 1 :** L'arrêté n° 2009 PERM 0001 concernant la réservation d'une place de stationnement pour les livraisons au n° 29 rue de Dunkerque, est abrogé.

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté sera publié et affiché dans les conditions habituelles pour permettre son application.

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Commandant de Police de GRAVELINES, Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale de GRAVELINES sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la diffusion du présent arrêté.

**DESTINATAIRES :**

M. le Premier Adjoint au Maire

M. l'Adjoint au Maire Délégué à l'Animation et Evénements de la ville, à la Sécurité et à la Tranquillité Publique, à l'Animation du réseau voisins vigilants et solidaires, à la Vidéoprotection

M. le Conseiller Délégué au Stationnement et Circulation, Voirie et Ville Apaisée

M. le Directeur Général des Services de la Mairie de GRAVELINES

M. le Commandant de Police Nationale

M. le Commandant des Sapeurs-Pompiers de GRAVELINES

M. le Chef de Service de la Police Municipale de GRAVELINES

M. le Responsable du service Infrastructures Signalisation de la Communauté Urbaine Dunkerque Grand Littoral.

Fait à Gravelines, le

24 AOÛT 2026

Le Maire,

